



SAINT-CÉZERT

DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION 2024-2025

A REMPLIR EN MAJUSCULE

JE DEMANDE L'INSCRIPTION DE MON ENFANT

A l'école de Saint-Cézert

PS MS GS

A l'école de Le Burgaud

CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom	
Prénom	
Date de naissance / /
Lieu de naissance	

Scolarisé à ce jour :

Non

Oui, veuillez indiquer :

Ecole :

Adresse :

Classe actuelle :

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse :

Code postal :

Commune :

E-mail :

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

Téléphone professionnel :-.....-.....-.....-.....

Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur

Adresse :

Code postal :

Commune :

E-mail :

Téléphone :-.....-.....-.....-.....

Téléphone professionnel :-.....-.....-.....-.....

FRERE(S) ET SŒUR(S) SCOLARISÉES

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole	Classe
..... / /
..... / /
..... / /

J'ai pris connaissance des modalités de préinscription, d'admission et des informations relatives aux services périscolaires au verso.

A Saint-Cézert, le / /

Signature du/des représentant/s légal/aux.



MODALITÉS DE PRÉINSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

La demande de préinscription ne sera validée qu'après présentation en mairie de la copie des pièces suivantes :

- Livret de famille
- En cas de séparation : jugement ou attestation sur l'honneur ;
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé ou attestation du médecin attestant que l'enfant est à jour des 11 vaccins obligatoires

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

MODALITÉ D'ADMISSION DE VOTRE ENFANT

Ce document ne vaut pas inscription à l'école.

Pour l'inscription en maternelle : un certificat vous sera délivré par mail ou par papier, une fois votre demande traitée par la Mairie. Vous devrez le présenter à la direction de l'école maternelle lors d'un RDV à prendre directement au 05 61 82 62 93 ou par mail à ce.0310811n@ac-toulouse.fr pour finaliser votre inscription.

Le certificat ainsi que l'ensemble des pièces justificatives fournies seront transmis à la direction de l'école maternelle qui validera votre inscription.

Pour l'inscription en primaire : votre dossier sera transmis à la mairie de Le Burgaud qui se chargera de le transmettre à la direction de l'école.

Pour les élève inscrit dans un autre établissement, l'admission sera effective lorsque le certificat de radiation de l'école d'origine aura été délivré et remis à la direction de l'école.

CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE

- Livret de famille
- En cas de séparation : jugement ou attestation sur l'honneur ;
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé ou attestation du médecin attestant que l'enfant est à jour des 11 vaccins obligatoires
- Dossier complet le :

Le Maire de la commune de Saint-Cézert

Vu le Code de l'éducation,

Vu le CGCT,

Considérant que la famille a présenté un dossier complet

DECIDE

- D'autoriser l'inscription de l'élève sur l'application d'inscription des élèves dans le premier degré « ONDE » et de la transmettre à la direction de l'école maternelle ;
- D'autoriser l'inscription de l'élève et de transmettre son dossier à la Mairie de Le Burgaud pour suite à donner ;
- De refuser l'inscription pour le motif motivé suivant :

.....

Le Maire, OLIVEIRA SOARES Henri.